

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon agit en faveur du logement étudiant

La Métropole de Lyon a voté ce jour une subvention de 3 millions d'euros pour la production de nouveaux logements sociaux étudiants.

La Métropole de Lyon est le 2^{ème} site d'enseignement supérieur français avec 190 000 étudiants, dont 23 000 étudiants étrangers et 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le territoire possède une forte attractivité. Toutefois cette attractivité suppose de veiller à la consolidation des capacités et la qualité d'accueil des étudiants.

Sur les 190 000 étudiants, plus de 37 000 bénéficient d'une bourse sur critères sociaux octroyée par le CROUS de Lyon. Afin de garantir leur droit au logement et maintenir une offre suffisante de logement à bas coût, la Métropole a décidé d'attribuer 3 millions d'euros supplémentaire pour la construction de nouveaux logements sociaux étudiants.

Cette somme vient s'ajouter aux investissements déjà réalisés par la Métropole dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 qui étaient de 6 millions d'euros. Elle permettra de garantir le soutien financier de la Métropole aux opérations en cours ou projetées et d'assurer la réalisation de l'ensemble des projets prévus. Au total il est prévu de créer 4 850 places supplémentaires d'ici 2029.

Pour la seule année 2024, la Métropole a agréé 1000 logements sociaux étudiants, il s'agit d'une augmentation constante depuis 2020. Contrairement à d'autres territoires, la Métropole de Lyon participe activement à soutenir la création de logement étudiant, en subventionnant les bailleurs à hauteur de 8000€ pour chaque place sociale étudiante et par sa politique foncière, en fléchant des terrains métropolitains pour permettre aux bailleurs sociaux de créer en cœur de ville, du logement social étudiant.

Jean-Michel Longueval, Vice-président de la Métropole de Lyon en charge de l'enseignement supérieur :

« Le logement reste le premier poste de dépense des étudiants, il est de notre devoir d'augmenter le parc social pour permettre à toutes et tous d'accéder au logement. Cela passe par la construction de nouveaux logements sociaux comme nous le faisons actuellement sur le campus de Porte des Alpes, mais également dans l'accompagnement de nouveaux projets. Favoriser l'accès à moindre coût pour les étudiants c'est alléger le coût de la vie, permettre une plus grande liberté pour les étudiants et ainsi s'épanouir dans leurs études en profitant d'une meilleure qualité de vie. »

Renaud Payre, Vice-président de la Métropole de Lyon en charge du logement :

« La crise du logement actuelle est particulièrement critique pour les plus fragiles et notamment les étudiantes et étudiants. Notre politique du logement vise justement à tout mettre en œuvre pour que les ménages modestes dont les étudiants puissent avoir un accès au logement par l'encadrement des loyers, la réglementation sur les meublés de tourisme et bien sûr sur l'augmentation de la production de logement social étudiant. Grâce à cette subvention nous menons une politique de lutte contre la

précarité et le mal-logement Le logement, c'est la sécurité et le lieu où l'on se réalise, c'est également une clé dans la réussite du parcours académique. »